

Lumen

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 46

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chose de dur sous ma dent... Devinez ce que c'était ?

Tous en chœur :

- Votre montre, parbleu !
- Vous n'y êtes pas..., c'était une arête ?

SOUS LES DRAPEAUX DE LL. EE.

II

L'ARTILLERIE de position se composait de gros mortiers dits *Stockmörser*, ainsi nommés du stock ou bloc sur lequel la pièce reposait. Pour pouvoir tirer sur un angle suffisamment élevé, on soulevait la volée au moyen d'une fourchette. D'autres espèces de mortiers paraissent avoir eu plus d'analogie avec nos pièces modernes; ceux dits à la *Brandebourg* étaient placés sur un affût, auquel ils étaient reliés par des tourillons; d'autres avaient un affût en métal et nécessitaient, comme de nos jours, l'emploi d'une plateforme. Ces mortiers lançaient, outre la bombe, de grosses pierres, des carcasses et des grenades à miroir, projectile composé d'une planche ronde au diamètre du calibre, sur laquelle étaient fixées de petites grenades. Enfin, un petit mortier à main, nommé, d'après son inventeur, *mortier à la Cöhorn*, reposait sur une pièce de bois munie d'une entaille. Il était destiné à la défense des places et à lancer de petites grenades dans les parallèles ennemies. Des chars spéciaux, dits *Blochwagen*, servaient, en campagne, au transport des mortiers.

Toutes ces pièces étaient en bronze, l'usage du fer ayant été rejeté comme dangereux. Une fonderie particulière existait à Zofingue; elle travaillait beaucoup pour le compte de l'Etat. Nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur les affûts des pièces de campagne ni sur le mode de transport des munitions. Le nombre des bouches à feu conservées dans l'arsenal de Berne se montait, en 1712, à 100 pièces. Il s'en trouvait encore un certain nombre dans les places fortes et dans les châteaux servant de résidence aux baillifs. Quelques villes municipales, comme Brugg, par exemple, avaient aussi leur artillerie.

Le service des pièces se faisait par les *canonniers* (en allemand *Constabler*) et les *servants* (*Handlanger*). Les premiers étaient spécialement destinés à la charge et au pointage et étaient fournis, dans le principe, par les corporations de la ville de Berne. Les seconds étaient de simples soldats de la campagne, pris parmi les maréchaux, serruriers et autres ouvriers que leur profession rendait aptes à ce service. Nous ne savons pas quel était le nombre d'hommes attachés à chaque pièce. Il n'existait pas, dans le principe, de corps d'artillerie proprement dit. Ce ne fut qu'en 1673 que l'on créa, dans la ville de Berne, une première compagnie, dite *Stück-Compagnie*, mesure que l'on étendit bientôt au reste du canton en formant une seconde compagnie allemande et une troisième romande. Les compagnies étaient de 100 hommes. En 1710, on créa une compagnie de *bombardiers* de 30 hommes, destinés, comme leur nom l'indique, au service des pièces de position.

On sait que le service du train fut, jusqu'aux guerres de la république française, confié à des conducteurs civils. Ceci fut aussi le cas dans l'artillerie bernoise. Cependant on réalisa, en 1712, une amélioration sensible, en ce que les conducteurs, au lieu d'être, comme auparavant, requis pour conduire les pièces d'une étape à l'autre, furent engagés cette fois-ci pour toute la durée de la campagne.

La cavalerie bernoise se composait de 3 compagnies romandes de *cavaliers d'hommage*, aussi nommées *compagnies des vassaux*. Cette institution était propre au Pays de Vaud seulement et était la conséquence de l'ancienne *chevauchée*.

Une compagnie de cuirassiers, fournie par les bourgeois de la ville de Berne.

10 compagnies de cavalerie allemandes, levées parmi les paysans riches et possesseurs de bons chevaux.

6 compagnies de dragons, dont 3 allemandes et 3 romandes, espèce d'infanterie montée qui était exercée à combattre à pied et à cheval. Les cuirassiers et les cavaliers d'hommage du Pays de Vaud portaient, en 1712, un justaucorps de buffle recouvert d'une cuirasse. Leur coiffure était un casque de l'espèce dite *morion* ou *salade*. La cuirasse et le casque disparurent peu après et le cavalier ne porta que le justaucorps, un chapeau galonné et de grandes bottes. La cavalerie allemande portait une simple casaque, un grand manteau gris, un chapeau et de grandes bottes. Toute la cavalerie était armée de deux pistolets, d'une giberne et du sabre de cavalerie. Les dragons portaient un justaucorps dont la couleur variait suivant les compagnies. Leur coiffure était un bonnet en drap. L'armement du dragon consistait en un fusil à baïonnette, des pistolets et une latte ou sabre droit.

Les compagnies étaient environ de la force de 60 chevaux, et le tout présentait un effectif d'à peu près 1133 chevaux. La cavalerie se montra très inférieure pendant la campagne de 1712. On la réorganisa donc complètement et on en forma deux régiments, l'un à 9, l'autre à 8 compagnies, qui prirent le nom de *dragons*, en changeant toutefois la destination de ces derniers. L'institution des cavaliers d'hommage fut maintenue; mais, vers la fin du siècle, elle était à peu près tombée en désuétude.

A l'époque de la campagne de 1712, l'infanterie bernoise se composait de :

6 régiments territoriaux de l'armée active	13,000 h.
118 compagnies de force inégale de milice restante	26,800 »
4 régiments de fusiliers	4,000 »
1 » » » tenant garnison à Genève et levé spécialement pour ce service	1,000 »
Total :	45,000 h.

La milice *active* (Auszug), aussi nommée *régulière*, d'élection ou *enrégimentée*, formait 6 régiments territoriaux, qui se recrutèrent dans les contrées suivantes :

1 ^{er} régiment :	ville de Berne et Seeland.
2 ^e »	haute Argovie ¹ .
3 ^e »	basse Argovie.
4 ^e »	Oberland.
5 ^e »	Pays de Vaud, partie orientale.
6 ^e »	» » » partie occident.

Voici l'origine et la formation de ces régiments. Lorsqu'au moyen âge le souverain ordonnait la levée de l'host, les contingents des villes et districts ruraux arrivaient avec leur bannière². Il en résultait une inégalité numérique entre des contingents venant de villes ou de contrées fort différentes quant au chiffre de leur population. Puis l'armée manquait d'homogénéité par suite de cette réunion d'éléments qui n'avaient aucun lien entre eux. Enfin, des rivalités perpétuelles se manifestaient entre les contingents ou bannières, dont la plupart prétendaient avoir, en vertu d'anciens privilèges, la préséance sur les autres³. Au lieu de produire une noble émulation au jour du combat, cet esprit de clocher amenait parfois de puériles récriminations sur la place assignée aux contingents le jour d'une bataille, et l'on perdait souvent un temps précieux à calmer des susceptibilités déplacées.

On essaya, en conséquence, de supprimer les bannières locales et de les remplacer par celle de l'Etat; cette mesure dut être abandonnée par suite de l'attachement que la campagne portait à ses bannières héréditaires. On eut alors recours à un autre moyen. Tout en laissant

aux villes et districts leurs insignes habituels, on réunît, en 1628, un certain nombre de bannières ou contingents de territoires voisins dont on forma un tout qui prit le nom de *régiment*. Un second pas vers l'uniformité fut réalisé en 1651, où l'effectif des hommes destinés à marcher sous une même bannière fut fixé à 220, chiffre qui était encore réglementaire en 1712, et le nom de contingent ou bannière remplacé par celui plus moderne de *compagnie*.

(A suivre).

¹ La contrée encore actuellement désignée dans le canton de Berne sous le nom de *haute Argovie* ou *Aargau supérieur*, comprend les districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi qu'une partie de ceux de Berthoud et de Fraubrunnen. Elle touche à l'Est au district argovien de Zofingue, s'étend à l'Ouest jusqu'aux environs de Berne, est limitée au Nord par le canton de Soleure et au Sud par l'Emmenthal.

² A chaque ville ressortissaient un certain nombre de communes rurales, qui étaient astreintes à suivre sa bannière.

³ A l'appui de ce que nous venons de dire, nous citerons un exemple pris dans notre pays. La ville de Cossonay, se considérant comme une des plus anciennes terres du Pays de Vaud, prétendait avoir la primauté dans les *monstres* ou revues, sur les autres terres, telles qu'Aubonne, Rolle, Montricher, etc. Voyez : L. de Charrière, *Recherches sur les dynastes de Cossonay*, page 2.

Juste compensation. — Une dame rapportait l'autre jour dans un magasin une étoffe dont elle n'avait pas, en l'achetant, remarqué les défauts.

— C'est mal, dit-elle au marchand, de vendre ainsi sans faire voir.

— Il faut bien, répond celui-ci, que nous nous dédommions de la peine que nous donnons ceux qui voient sans acheter.

Sous l'averse. — Le bataillon manœuvre sous les ordres de son commandant, grand et exagérément maigre.

Il pleut sans trêve depuis le matin et les capotes sont mouillées à les tordre.

— Quel chien de temps! Qu'en dis-tu, Albert?

— Tais-toi, ça dégoûte! C'est rudement domage, tout de même, le major qu'était tant bon sec.

Théâtre. — Voici les spectacles de la semaine, tous plus intéressants les uns que les autres :

Dimanche, 19 novembre, en matinée : *Le Chemineau*, pièce en 5 actes, en vers, de J. Richepin. En soirée : *Papa*, comédie en 3 actes de de Flers et de Caillavet et *Octave*, comédie en 1 acte d'Yves Mirande et Henri Géroùle.

Mardi, 21 novembre : *Les Maris de Léontine*, comédie en 3 actes d'Alfred Capus.

Jeudi, 23 novembre : *Le Roi s'amuse*, pièce en 5 actes, en vers, de Victor Hugo.

Kursaal. — Hier, vendredi, ce fut la première de *Joséphine vendue par ses sœurs*, opérette en 3 actes de Victor Roger. Cette pièce est toute gaîté et fantaisie; la musique en est charmante. Il est maintenant superflu de parler de l'interprétation et de la mise en scène, toujours parfaites. *Joséphine* aura son succès habituel. Malgré cela la pièce ne sera donnée que six jours. Vendredi, en effet, nouvelle opérette. Dimanche 19, une seule matinée avec cette opérette.

Lumen. — Il n'y a pas de représentation d'opéra cette semaine, au *Lumen*. Ce sera pour mercredi prochain; une opérette, dit-on.

En attendant, la foule, qui a tout à fait pris le chemin du « Lumen », se presse aux spectacles cinématographiques, vraiment intéressants, soit par la variété de leur programme, soit par leur bon goût et leur actualité.

Draps de Berne et milaines magnifiques. **Toilerie** et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gygaz**, fabricant à **Bleichenbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAY

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO